



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2025-04-037

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

**Présents :** MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Jean-Paul JACCAZ, Carine DUNAND, Sophie JUELLE, Nicolas ELIE, Franck PRADEL, Claude JOND, Ghislaine GACHET-PONNAZ

**Absents excusés :** Catherine CSIBI-FRANZOSINI

**Procurations :** Alain QUINET donne pouvoir à Pierre BESSY, Solange COOKE donne pouvoir Yann JACCAZ, Stéphane GRAFF donne pouvoir à Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir Sophie JUELLE

**Secrétaire de séance :** Ghislaine GACHET-PONNAZ

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 1<sup>er</sup> avril 2025

**D2025-04-037 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE - UNITE PASTORALE DE CHEVAN – « VOIRIE PASTORALE » CONTRAT DE TERRITOIRE HAUTE-SAVOIE NATURE PAYS DU MONT-BLANC**

**Rapporteur :** Pierre BESSY

**Exposé :**

Monsieur BESSY présente le projet de remise en état du chemin donnant accès à l'alpage de Chevan. Les fortes précipitations de l'automne 2023 ont provoqué de nombreux dégâts notamment en alpage. Il s'avère que des ouvrages et talus ont été fragilisés par les écoulements et les ravinements.

A ce titre, Monsieur BESSY indique que l'accès desservant le secteur de La Tête, La Socquaz, Chevan Basse et Combe a été impacté. Il est ainsi nécessaire de protéger la culée du pont de Ruego ainsi que de reprendre la plateforme de roulement sur un tronçon qui a fait l'objet d'un affaissement important.

Le coût de cette intervention par entreprise a été estimé à 18 845,00 euros Hors Taxes assistance de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie comprise.

Monsieur BESSY indique que cette action peut faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute Savoie au titre du Contrat de Territoire Haute-Savoie Nature porté par la Communauté de Communes du Pays du Mont-Blanc.

**Décision :**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire de réaliser les travaux de remise en état de chemin donnant accès à l'alpage de Chevan,
- **VALIDE** le coût total de l'opération estimé à 18 845,00 € HT, assistance de la SEA74 comprise,
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie une subvention au taux le plus élevé possible,
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement financier du Conseil Départemental de la Haute Savoie,
- **S'ENGAGE** à apporter l'autofinancement nécessaire à la réalisation de cette opération,
- **S'ENGAGE** à respecter les délais de réalisation de l'opération mentionnés dans la convention financière annexée au Contrat départemental pour un Espace Naturel Sensible en alpage,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

- **S'ENGAGE** à conserver les ouvrages créés à usage pastoral conformément à la convention financière,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire, pour signer les contrats ENS, pour appliquer ces décisions, signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

**Amendements** : Néant

**Adoption** :

Conseillers présents .....	09
Procuration.....	04
Votants.....	13
Pour .....	13
Contre .....	00
Abstention.....	00

Secrétaire de séance  
Ghislaine GACHET-PONNAZ

Le Maire,  
Yann JACCAZ



Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 11/04/2025. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. .